



### GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES					
		h1	habitation unifamiliale	■		
c13	commerce d'hébergement		■(a)			
p1	communautaire récréatif			■		
u1	utilité publique légère			■		
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	1	0	
	Nombre de logements	max.	1	1	0	
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■			
	Jumelée					
	Contiguë					
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	
	Largeur minimum	(m)	7	7	--	
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	67	--	

TERRAIN					
Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	800	--	--	
Largeur minimum	(m)	25	--	--	
Profondeur minimum	(m)	30	--	--	

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES					
Avant minimum	(m)	10	10	--		
Avant maximum	(m)	--	--	--		
Latérale minimum	(m)	5	5	--		
Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	--		
Arrière minimum	(m)	9	9	--		
Espace naturel	(%)	60	60	--		
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	0,12	--		
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--		
Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--		

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	(1)	(1)			
	(2)	(2)			
	(3)	(3)			
	(4)	(4)			

<b>ZONE:</b>	<b>Ha 616</b>
<b>Résidentielle de faible densité</b>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis regroupement de chalets en location

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
(2) PIIA 003 - Quai
(3) PIIA 006 - Domaine Chanteclair
(4) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme